



## Commune d'Agneaux

### COMPTE-RENDU de la séance de Conseil municipal du **6 avril 2022**

Date de convocation : 31/03/2022

Date d'affichage : 07/04/2022

**Étaient présents** : Alain SÉVÊQUE, Dany DAVID, Patrick SIMON, Elisabeth LEGRAND, Michel DUPONT, Evelyne MASSICOT, Jean-Charles ENOT, Cyril CRESPIAN, Danièle LECHEVALLIER, Hervé BRIXTEL, Yolande MARIE, Lydie TANAY, André BULUCUA, Claudine MIDI, Géraldine PAING, Elodie HAUTOT, Guillaume CLAYE, Emilie MARIE, Christophe FOUILLEUL, Baptiste GIARD, Etienne CHOISY, conseillères et conseillers municipaux.

**Étaient absents excusés** : Yingying LECLERC (pouvoir à Dany DAVID), Christelle PERRUAUX (pouvoir à Cyril CRESPIAN), Anne-Lise CHAMPVALONT (pouvoir à Dany DAVID), Guillaume MARTIN, Nathalie BLOUET, Olivier DUVAL

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Etienne CHOISY** a été désigné comme secrétaire de séance.

### **QUESTIONS SOUMISES A DÉLIBÉRATION**

Le procès-verbal de la séance du 2 mars 2022 est adopté à l'unanimité sans observation.

#### **DÉLIBÉRATION N°4.1.1/2022/04/01 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS – SUPPRESSION D'EMPLOIS**

Rapporteur : Alain SÉVÊQUE – Maire.

Vu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (24 voix pour) le conseil municipal décide de supprimer les emplois suivants des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022 :

Filière : artistique  
Grade : assistant d'enseignement artistique (1)  
Durée : 9h/20h  
Rémunération : statutaire

Filière : technique  
Grade : adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe (1)  
Durée : 30h/35h  
Rémunération : statutaire

Filière : technique  
Grade : adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe (7)  
Durée : 35h/35h  
Rémunération : statutaire

Filière : technique  
Grade : adjoint technique territorial (2)  
Durée : 35h/35h  
Rémunération : statutaire

**DÉLIBÉRATION N°4.2.1/2022/04/02 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS – CRÉATION D'EMPLOIS SAISONNIERS.**

Rapporteur : Alain SEVÊQUE - Maire

Vu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité** (24 voix pour) de créer 4 emplois non permanents et autorise Monsieur le Maire à recruter 4 agents contractuels pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité.

A- Affectation :

- 2 affectés au service technique municipal ;
- 2 affectés à la médiathèque.

B- Durée hebdomadaire :

La durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures par semaine.

C- Durée globale de l'emploi :

La durée maximale de l'emploi est de 3 à 4 semaines selon les besoins.

C- Rémunération :

Ces agents seront rémunérés sur la base du 1<sup>er</sup> échelon de la grille indiciaire (échelle C1) afférent aux grades d'adjoint technique territorial ou adjoint territorial du patrimoine.

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée l'ajout d'un point à l'ordre du jour.

**DÉLIBÉRATION N°4.1.1/2022/04/03 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS – CRÉATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL À TEMPS NON COMPLET.**

Rapporteur : Alain SEVÊQUE – Maire.

Vu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité** (24 voix pour) le conseil municipal décide de créer un poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet à raison de 28h/35h- Rémunération statutaire – 28h/35h à compter du 16 mai 2022.

Les crédits sont prévus au budget 2022.

La suppression du poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet (17,5/35h) actuellement occupé sera soumise à l'avis du Comité Technique rattaché auprès du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Manche, et fera l'objet d'une délibération ultérieure.

**DÉLIBÉRATION N°8.1.1/2022/04/04 – ACCUEILS PÉRISCOLAIRES – SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT (CAF) ET APPROBATION DES PROJETS EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE ET DU REGLEMENT INTERIEUR.**

Rapporteur : Evelyne MASSICOT – 5<sup>ème</sup> adjoint

Vu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité** (24 voix pour) :

- D'approuver les termes de la convention d'objectifs et de financement pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2025 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention ;
- D'approuver le règlement intérieur des accueils périscolaires et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer ;
- D'approuver le projet éducatif et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer ;
- D'approuver le projet pédagogique des accueils périscolaires et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

**DÉLIBÉRATION N°7.1.1/2022/04/05 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – Exercice 2021**

Rapporteur : Patrick SIMON – 2<sup>ème</sup> adjoint

Vu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité** (24 voix pour), d'approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021, dans la mesure où le compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**DÉLIBÉRATION N°7.1.1/2022/04/06 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2021.**

Rapporteur : Patrick SIMON – 2<sup>ème</sup> adjoint  
Président de séance Dany DAVID – 1<sup>er</sup> adjoint  
Monsieur le Maire quitte la salle.

Vu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité** (23 voix pour) d'approuver le compte administratif de l'exercice 2021, tel que présenté ci-dessous.

		DEPENSES	RECETTES
<b>Réalisations de l'exercice 2021</b> (Mandats et Titres)	<b>Fonctionnement</b>	4 009 633.50	4 443 466.06
	<b>Investissement</b>	5 128 544.15	4 601 254.54

<b>Reports de l'exercice 2020</b>	<b>Report en section de fonctionnement (002)</b>	0.00	111 788.05
	<b>Report en section d'investissement (001)</b>	0.00	572 257.02

+

	<b>Total (réalisations + reports)</b>	<b>9 138 177.65</b>	<b>9 728 765.67</b>
--	---------------------------------------	---------------------	---------------------

+

<b>Restes à réaliser à reporter en N+1 (1)</b>	<b>Section de fonctionnement</b>	91 739.83	367.14
	<b>Section d'investissement</b>	294 479.57	611 127.05
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2022</b>	<b>386 219.40</b>	<b>611 494.19</b>

<b>RESULTATS CUMULES</b>	<b>Section de fonctionnement</b>	4 101 373.33	4 555 621.25
	<b>Section d'investissement</b>	5 423 023.72	5 784 638.61
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>9 524 397.05</b>	<b>10 340 259.86</b>

### **DÉLIBÉRATION N°7.1.1/2022/04/07 – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021**

Rapporteur : Patrick SIMON – 2<sup>ème</sup> adjoint

Vu l'exposé du rapporteur,

#### **1- Le résultat de la section de fonctionnement (R-D +/- (001) :**

Recettes de l'exercice 2021	4 443 466.06
Produits rattachés	367.14
• Dépenses de l'exercice 2021	4 009 633.50
• Charges rattachées	91 739.93
Report de l'exercice 2020 (001) : Excédent	+ 111 788.05
<b>Résultat global de la section de fonctionnement</b>	<b>545 620.61</b>

#### **2- Le solde d'exécution de la section d'investissement (R – D +/- (002) :**

Recettes de l'exercice 2021	4 601 254.54
Dépenses de l'exercice 2021	5 128 544.15
Report de l'exercice 2020 (002) : Excédent	572 257.02
Résultat global de la section d'investissement	<b>44 967.41</b>

### 3- Les restes à réaliser (RAR) de la section d'investissement :

Il s'agit, en dépenses, de celles qui ont été engagées (marché conclu ...) mais non mandatées au 31 décembre et, en recettes, de celles qui sont certaines (subvention notifiée, contrat d'emprunt signé ...) mais qui n'ont pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes.

Ils doivent être pris en compte pour l'affectation des résultats et corriger le résultat de la section.

<b>RAR 2021</b>	<b>Investissement</b>
RAR de l'exercice 2021 en recettes	611 127.05
RAR de l'exercice 2021 en dépenses	294 479.57
<b>SOLDE des RAR 2021</b>	<b>316 647.48</b>

### 4- Résultat corrigé de la section d'investissement :

Résultat global de la section d'investissement	44 967.41
Solde des RAR 2021	316 647.48
Besoin de financement <b>OU</b> Capacité de financement	<b>361 614.89</b>

### 5- Règles d'affectation :

#### ➤ Si le résultat global de la section de fonctionnement est positif :

Il sert **en priorité** à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (affectation à l'article 1068). Le reliquat peut être affecté librement : soit il est reporté en recettes de fonctionnement (au 002), soit il est affecté en investissement pour financer de nouvelles dépenses (à l'article 1068). Il est également possible de combiner ces deux solutions.

Résultat à affecter	545 620.61
Affectation au 1068 (minimum le besoin de financement)	210 000.00
<b>Reliquat</b>	<b>335 620.61</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité** (24 voix pour), d'affecter ce reliquat au compte 002 en section de fonctionnement du budget supplémentaire 2022.

### **DÉLIBÉRATION N°7.2.2/2022/04/08 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION – ANNEE 2022**

Rapporteur : Patrick SIMON – 2<sup>ème</sup> adjoint

Vu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité** (24 voix pour), de reconduire les taux de fiscalité directe locale comme suit :

	<i>Taxe d'habitation</i>	Taxe sur le foncier bâti 2022	Taxe sur le foncier non bâti 2022
Taux	9.82	36.58	31.72
Bases Prévisionnelles	272 333	7 407 000	78 000
<b>Produit attendu</b>	<b>1 843 746</b>		

### **DÉLIBÉRATION N°7.5.2/2022/04/09 – VOTE DES SUBVENTIONS – ANNEE 2022**

Rapporteur : Dany DAVID – 1<sup>er</sup> adjoint

Vu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à la majorité** (20 voix pour et 4 abstentions : Yolande MARIE, Elisabeth LEGRAND, Christelle PERRUAUX et Evelyne MASSICOT), d'accorder les subventions suivantes :

**ASSOCIATIONS CULTURELLES**

N°	Nom association - Président - Adresse	Subvention 2022
3	<b>Union des Anciens Combattants</b> M. LEREDDE Jean 11 rue Marin Marie 50180 AGNEAUX	0,00 €
SN4	<b>Joie et santé</b> Mr DUPARD Pascal - 8 Le cLos Normand - 50180 ST Gilles	900,00 €
5	<b>Comité des fêtes</b> Mme PERRUAUX Christelle - 46 rue de l'Ile de France - 50180 AGNEAUX	750,00 €
6	<b>Association culturelle d'Agneaux</b> Mme MASSICOT Evelyne 45 rue Xavier Antoine 50180 AGNEAUX	1 600,00 €
SN 20	<b>Country walk'in</b> Mme LECORNU Hélène, 9 l'épine, 50680 SAINT ANDRE DE L'EPINE	500,00 €
22	<b>Club de l'amitié</b> Yolande MARIE - 50180 AGNEAUX	450,00 €
23	<b>Agneaux culture loisirs</b> Mme BOSCHER Sylvie 28 Rue Jacques Prévert 50180 AGNEAUX	2 000,00 €
SN23	<b>Les Saltimbrés</b> Mme TOURNIERE Isabelle	0,00 €
30	<b>Comité de jumelage Agneaux Bruck</b> Mme MADORE 10 Rue du Coteau 50180 AGNEAUX	200,00 €
35	<b>Chorale de cœur en cœur</b> Mme FOLLIOU 11, le Bourg 50620 Cavigny	300,00 €
37	<b>Souvenir français</b> Mr Daniel JAMARD 8 Rue de l'Oratoire 50180 AGNEAUX	50,00 €
58	<b>Histoire de fils en fleurs</b> Mme LEBRUN Brigitte 6 rue des Mésanges 50880 PONT HEBERT	0,00 €
67	<b>Les amis de la Coda</b> Mr Daniel PICOT 1260 Chemin des Saults St Ebremond de Bonfossé	4 000,00 €
70	<b>Agneaux Médiévales</b> Mme Catherine FORM 16 rue de la Cavée 50180 Agneaux	1 000,00 €
71	<b>Comité de jumelage Agneaux Fratautii Noi</b> M. ENEE 295 rue de la Vignette 50180 AGNEAUX	750,00 €
	<b>Les Raccoons Bikers</b> M. Sylvain VILLALARD 2 Impasse de la Banque 50180 Agneaux	750,00 €
	<b>Total</b>	<b>13 250,00 €</b>

**ASSOCIATIONS CARITATIVES ET AUTRES**

N°	Nom association - Président - Adresse	Subv 2022 accordée
	<b>Association des parents d'élèves Ecole Marie Ravenel</b> Mme LEMARCHAND- 3 Impasse des Chardonnerets - 50180 AGNEAUX	1 000,00 €
	<b>Amicale des plus de 65 ans</b> Mme LEGRAND - 61 Rue Havin - 50000 SAINT-LÔ	500,00 €
	<b>Amicale du personnel des services communaux</b> M HEUZE Jean-Luc	2 000,00 €
	<b>Association des Accidentés de la vie FNATH</b> M. BEAUFILS Groupement Calvados Manche 38 rue Pasteur 14120 Mondeville	/
	<b>ASSOCIATION ACCÈS CITÉ</b> Madame PÉPIN 109, rue Gendrin 50000 Saint-Lô	/
	<b>ASSOCIATION CŒUR EN LIBERTÉ</b> Mme WISNIEWSKA 21 route de Lestre 50310 QUINEVILLE	/
	<b>AFM TELETHON</b> Délégation de la Manche D50	/
	<b>Secours populaire</b> Mme LUCE 217 Rue Jean Follain 50000 SAINT LO	250,00 €
	<b>Les Restos du cœur</b> M. POTIER 157 Rue J. Boucard 50000 SAINT LO	650,00 €
	<b>Banque alimentaire</b> M Roland COUTARD 100 Rue Léon Jouhaux 50000 SAINT LO	650,00 €
	<b>Croix-Rouge Française unité locale du Pays Saint-Lois</b> Mr GOHIN Jérôme 26 rue du Docteur Leturc 50000 Saint-Lô	250,00 €
	<b>APF FRANCE HANCICAP</b> Délégation de la Manche 59 rue du Val de Saire 50100 Cherbourg en Cotentin M. PADOX	/
	<b>APEI Centre Manche</b> Mme FOUCHARD 10 rue de la Cavée 50180 Agneaux	/
	<b>Association RÊVES délégation de la Manche</b> Mr Gérard COUILLARD	/
	<b>NAAC Normandie Autisme Approche Comportementale</b> Mme LECOT 286 rue d'Aalen 50000 Saint-Lô	400,00 €
	<b>SECOURS CATHOLIQUE DE France</b> Mme SAULIÈRE - 36 rue de l'Ecluse Chette - BP 317 - 50203 Coutances cedex	/
	<b>La ligue nationale contre le cancer</b> 19 rue Maréchal LECLERC BP 386 50006 Saint-Lô cedex	/
	<b>TOTAL</b>	<b>5 700,00 €</b>

**SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES :**

- 2000 € au FACECO au profit de l'Ukraine
- 4050 € autres subventions exceptionnelles : solde restant à affecter.

**DÉLIBÉRATION N°8.1.2/2022/04/10 – PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUT SAINT-LÔ**

Rapporteur : Evelyne MASSICOT – 5<sup>ème</sup> adjoint

Vu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité (24 voix pour), de porter le montant de la participation de la commune d'AGNEAUX aux frais de fonctionnement de l'Institut Saint-Lô à **84 919.60 €** calculé comme suit :

Niveau d'enseignement	Nombre d'élèves	Montant par élève	Total
Maternelle	33	1 698.30 €	56 043.90 €
Elémentaire	71	406.70 €	28 875.70 €
<b>TOTAL</b>	<b>104</b>		<b>84 919.60 €</b>

**DÉLIBÉRATION N°7.1.1/2022/04/11 – DECISION MODIFICATIVE N°1/2022**

Rapporteur : Patrick SIMON – 2<sup>ème</sup> adjoint

Vu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise, à l'unanimité (24 voix pour), la modification des écritures suivantes :

**En investissement :**

- Programme 10-1 – Place Edmond Piedagnel : Notification de la subvention attendue de la région : article 1312 – subvention + 225 190.00 €
- Annulation d'un éventuel emprunt : article 1641 : - 189 844.97 €
- Programme 10-2 – Nouveau cimetière : article 2031 études 60 000.00 €
- Programme 10-31 – Aménagement de quartier : article 2031 : études - 34 340.00 €
- Programme 111 – Eclairage public : article 2158 armoire 5 000.00 €
- Programme 112 - Ecole de Musique : article 2135 travaux : - 12 000.00 €
- Programme 113 – Ecole primaire : études des travaux : article 2031 : 46 000.00 €
- Programme 114 - Travaux d'aménagement de la mairie : article 2135 : - 45 000.00 €
- Programme 116 – Voirie article 2151 route de Périers : 119 400.00 €
- Programme 122 – Aire de jeux : Rénovation du sol article 2128 : pour un montant de 13 000.00 €
- Programme 124 – Arrêt de Bus : études : articles 2031 : 89 300.00 €

<b>DEPENSES</b>	<b>OPERATIONS / ARTICLES</b>	<b>RECETTES</b>
	<b>10-1 – 1312</b> <b>Place Edmond Piedagnel</b>	<b>225 190.00 €</b>
<b>60 000.00 €</b>	<b>10-2 – 2031</b> <b>Nouveau cimetière</b>	
<b>- 34 340.00 €</b>	<b>10-31 – 2031</b> <b>Aménagement quartier</b>	
<b>5 000.00 €</b>	<b>111 – 2158</b> <b>Eclairage public</b>	
<b>- 12 000.00 €</b>	<b>112 – 2135</b> <b>Ecole de Musique</b>	
<b>46 000.00 €</b>	<b>113 – 2031</b> <b>Ecole primaire</b>	
<b>- 45 000.00 €</b>	<b>114 – 2135</b> <b>Mairie</b>	
<b>119 400.00 €</b>	<b>116 – 2151</b> <b>Voirie</b>	
<b>13 000.00 €</b>	<b>122 – 2128</b> <b>Aire de jeux</b>	
<b>89 300.00 €</b>	<b>124 – 2031</b> <b>Arrêt de Bus</b>	
	<b>1641</b> <b>Emprunt</b>	<b>189 844.97 €</b>
<b>241 360.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>35 345.03 €</b>

**En fonctionnement :**

- Chapitre 011 : article 6227 frais d'actes et contentieux : - 7 000.00 €
- Chapitre 65 : articles 65888 autres charges de gestion courante : + 7 000.00 €

DEPENSES	ARTICLES	RECETTES
- 7 000.00 €	6227 Frais actes et contentieux	
7 000.00 €	65888 Autres	
0.00 €	TOTAL	0.00 €

**DÉLIBÉRATION N°7.10/2022/04/12 – TLPE – CONVENTION D'ASSISTANCE ET DE SUIVI**

Rapporteur : Patrick SIMON – 2<sup>ème</sup> adjoint

Vu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité** (24 voix pour) :

- D'approuver les termes de la convention jointe en annexe ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à la signer ;
- D'inscrire les crédits au budget communal chaque année.

**DÉLIBÉRATION N°7.5.1/2022/04/13 – DEMANDE DE SUBVENTION D'ETAT POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE DE PERIERS**

Rapporteur : Patrick SIMON – 2<sup>ème</sup> adjoint

Vu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité** (24 voix pour) :

- D'approuver le projet et le plan de financement ci-dessous :

Postes de dépenses	Lots	Qté	Montant HT
Travaux d'éclairage public	-	1	81 600 €
TOTAL HT			81 600 €

Financement	Montant HT	Taux
Union Européenne		
Etat – DETR	24 480 €	30%
Etat - Autres subventions (à préciser)		
Région		
Département		
Autres financements publics (à préciser)		
<b>Sous-total 1 Subventions publiques</b>	<b>24 480 €</b>	<b>30 %</b>
Maître d'ouvrage <b>20% au minimum</b>		
- Autofinancement - Emprunt	57 120 €	70%
<b>Sous-total 2 Maître d'ouvrage</b>	<b>57 120 €</b>	<b>70%</b>

- De solliciter une subvention d'Etat.

**DÉLIBÉRATION N°7.8/2022/04/14 – REMPLACEMENT DU SOL SPORTIF DU GYMNASE AVANUE SAINTÉ MARIE – FONDS DE CONCOURS COMMUNAL.**

Rapporteur : Patrick SIMON – 2<sup>ème</sup> adjoint

Vu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité** (24 voix pour) :

- D'approuver les termes de la convention jointe en annexe ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Les crédits sont prévus au budget 2022.

**DÉLIBÉRATION N°1.1.1/2022/04/16 – RESILIATION DU MARCHE SUBSEQUENT N°3 – ATELIER STRATES EN STRATES**

Rapporteur : Jean-Charles ENOT – 6<sup>ème</sup> adjoint

Vu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité** (24 voix pour) :

- De résilier pour motif d'intérêt général le marché subséquent n°3, portant sur la mission de maîtrise d'œuvre concernant l'extension du centre-ville signé avec l'Atelier STRATES EN STRATES, mandataire du groupement de Maitrise d'œuvre, à compter de la notification de la présente délibération.

- De porter l'indemnité d'un montant de 5 720 € HT soit 6 864 € TTC au décompte de résiliation qui sera adressé au titulaire du marché.

Les crédits sont prévus au budget 2022.

## **DÉLIBÉRATION N°1.1.1/2022/05/17 – SDEM50 – RENOVATION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC – APS 002032**

Rapporteur : Michel DUPONT – 4<sup>ème</sup> adjoint

Vu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité** (24 voix pour) :

- De réaliser la rénovation du réseau d'éclairage public « Divers » ;
- De demander au SDEM que les travaux soient achevés pour la fin du deuxième semestre 2022 ;
- D'accepter une participation de 3180 € ;
- De s'engager à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal ;
- De s'engager à rembourser les frais engagés par le SDEM si aucune suite n'est donnée au projet ;
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.**

- Jean-Charles ENOT : prochaine conférence « les femmes dans les Jeux » le vendredi 24/06/2022 : visite des écoles – 4 intervenants.  
Plan de communication à revoir pour avoir plus d'impact que sur la 1<sup>ère</sup> édition.

Fin de la séance à 21h10.